

OFFRE IRREVOCABLE D'ACHAT

LES SOUSSIGNES :

Monsieur..... domicilié à

Téléphone :.....

E-mail :

Ci-après dénommés : "l'acheteur".

Fait offre irrévocable d'acquérir au prix principal de
..... Euros (..... Eur).

L'immeuble dont la description suit:

DESCRIPTION DU BIEN

COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE – Cinquième division –

Ortho :

- Un bien repris au cadastre comme « Bois », situé à Le Merval,
cadastré selon extrait de la matrice cadastrale datant de moins d'un an, section A, numéro
1057W P0000, pour une contenance de nonante-quatre ares septante-deux centiares (94a72ca)
Revenu cadastral non indexé : 15 €.

FRAIS D'ACHAT:

Si son offre est acceptée, l'acquéreur s'engage à payer, outre le prix ci-avant, les frais
d'achat à la passation de l'acte authentique qui interviendra au plus tard dans les
6 semaines de l'acceptation éventuelle de la présente offre.

DUREE :

La présente offre irrévocable est faite pour une durée de cinq (5) jours prenant
cours aujourd'hui, à savoir le

L'acheteur reconnaît parfaitement savoir que l'acceptation par le vendeur de la
présente offre dans le délai ci-dessus vaut vente, et oblige l'acheteur irrévocablement
à signer l'acte notarié de vente et à payer le prix et les frais à la passation de l'acte
authentique soit au plus tard dans les 6 semaines de l'acceptation éventuelle de la
présente offre.

ACCEPTATION :

L'acceptation éventuelle de la présente offre pourra se faire soit par l'envoi à
l'acheteur, à l'adresse ci-avant, d'une lettre recommandée à la poste expédiée dans ce
délai de cinq jours, soit par l'envoi d'un mail confirmant l'accord : mail :
.....

ACTE NOTARIE :

Informé de son droit absolu de faire choix d'un notaire sans frais supplémentaires,
l'acheteur déclare faire choix du notaire dans l'hypothèse où la
vente se réaliserait. Pour le vendeur, il s'agira du notaire Tondeur a Bastogne.

CONDITIONS GENERALES DE LA VENTE :

Cette vente, si elle a lieu, se fera aux conditions ordinaires de fait et de droit, le bien étant vendu dans son état actuel, que l'acheteur déclare parfaitement connaître, avec toutes les servitudes y attachées et pour quittes et libres de toutes dettes et charges privilégiées ou hypothécaires généralement quelconques.

Les parties déclarent avoir pris tous les renseignements dont ils jugent utiles afin de contracter la présente convention.

Le bien est situé en zone forestière au plan de secteur et libre d'occupation.

L'acheteur aura la propriété du bien vendu à partir du jour de l'acte notarié et la Jouissance à partir du même jour par l'occupation réelle, le bien étant libre d'occupation. .

Fait à

le

Acheteur : signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

En cas d'accord éventuel :

Vendeur : signature précédée de la mention « Lu et approuvé »